



N°6

LANTEN'NEWS

Votre bulletin
d'informations communal

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/03/2021 :

- La vidange de l'étang communal aura lieu fin avril, en vue de sa remise en eau et son empoissonnement.
- Le Conseil Municipal a décidé de créer un poste permanent de Rédacteur principal de 2^{ème} classe afin d'assurer les fonctions suivantes : secrétaire de mairie, à temps non complet à hauteur de 11h hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2021 :

- Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation de résultat pour l'année 2020. Il valide également le budget primitif 2021.
- Suite à la suppression de la taxe d'habitation, source importante de revenu pour la commune, l'État a décidé de supprimer la part départementale de la taxe foncière qui est absorbée par la part communale. Celle-ci passe donc de 10,57% à 35,05%, ce qui signifie qu'il n'y a aucune augmentation en 2021, hormis une augmentation de la part intercommunalité (Communauté de Communes du Triangle Vert).
- Une convention a été passée avec la clinique vétérinaire de la Saline, pour tatouer et stériliser les chats errants. Toute personne ayant connaissance d'un ou plusieurs chats errants doit venir le(s) signaler en Mairie. Un conseiller municipal viendra par la suite vérifier l'information, puis contactera ensuite la personne ayant fait le signalement pour enclencher la suite de la procédure.
- Suite à la démission de la secrétaire du SICALL, le Conseil Municipal et le Conseil Syndical du SICALL se sont mis d'accord pour signer une convention, afin de permettre à la secrétaire de Mairie de faire les heures prévues au SICALL. Son contrat a donc été porté à 12h hebdomadaires pour absorber cette charge de travail supplémentaire. Elle fera donc 10h pour la Commune et 2h pour le SICALL à compter du 1^{er} juin 2021.



INFORMATIONS DIVERSES :

- L'équipe municipale travaille activement sur 2 projets : le projet « sécurisation du village » ainsi que le projet « réhabilitation du foyer rural ». Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ces projets au cours des semaines à venir.
- Un arrêté municipal concernant la divagation des chiens va être pris dans les prochaines semaines. Il est d'ores et déjà temps de prendre vos propres mesures afin de limiter le nombre de chiens se baladant sur les routes communales.
- La date limite pour l'inscription sur la liste électorale est fixée au 14 mai 2021 dernier délai, pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021 (élections départementales et régionales).
- L'opération cartes avantages jeunes offertes par la Mairie est reconduite pour 2021 ; l'inscription devra se faire au plus tard le 30 juin 2021 en détaillant nom, prénom, date de naissance, situation (collégien, lycéen, apprenti) + photo. Le coupon est disponible en bas de cette page. Elle est destinée aux enfants et aux jeunes Franc-Comtois âgés de 0 à 30 ans.
- **RAPPEL** : l'entretien des végétaux donnant sur la voie publique est obligatoire. Merci de tailler vos arbres, haies, massifs etc.

Le Maire

David BALAUD



IMPRIMÉ PAR NOS SOINS, NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

COUPON RÉPONSE CARTES AVANTAGES JEUNES / NE PAS OUBLIER LA PHOTO

Je souhaite obtenir une carte avantages jeunes pour mon enfant (date limite 30 juin 2021) :

NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

SITUATION : collégien / lycéen / apprenti (entourer la bonne réponse)